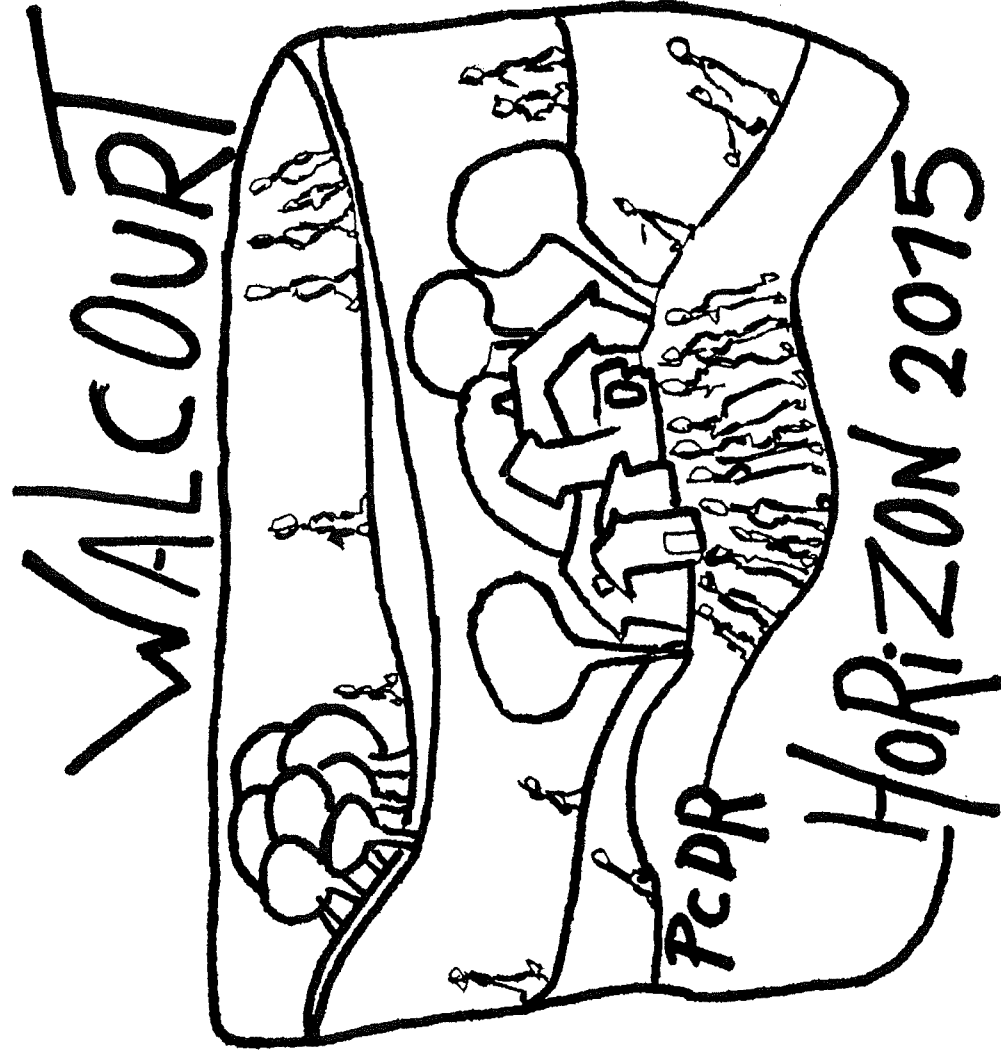


PCDR

Rapport annuel 2023



Ref_DR	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Adresse du projet				Montant du projet à 100%	DR
			Rue	N°	Code postal	Localité		
93088-2-01	23	Sécurisation cœur village Mertenne	Rue de Rognée, rue de Fontenelle, Rue de Thuillies		5650	Mertenne	1.385339,96 € dont commune : 442.246,93€	1
93088-2-02	C43	Maison de village à Laneffe	Place Saint Lambert	8	5651	Laneffe	992.999,39 € dont commune : 239.062,79 €	1
93088-2-03	21	Maison des associations rénovat Walcourt	Grand Place	26	5650	Walcourt	472.650 € dont commune : 110.530€	1
		<p>Par rapport au projet C43 maison de village à Laneffe : Fin 2012 : arrêté d'octroi d'une subvention d'un montant de 747.000 € pour ce projet.</p> <p>2014 : le cahier des charges a été transmis au pouvoir subsidiant pour approbation. Fin 2015, le marché a été attribué par la commune pour le lot 1 (gros œuvre, parachèvement, abords, techniques spéciales) et en 2016 à une autre société pour le lot 2 (chauffage et ventilation, Sanideal de Gilly pour info). Les travaux ont débuté le 21 août 2017. Ils étaient en cours mais depuis 2020, il y a eu un souci avec la société adjudicataire qui se trouvait en situation de réorganisation judiciaire. Le Collège a résilié le contrat avec ladite société et l'auteur de projet a également renoncé à poursuivre sa mission. L'étude a été confiée à l'intercommunale IGRETEC en vue de poursuivre le dossier et de désigner une nouvelle société pour le lot 1.</p> <p>En 2024, l'attribution du nouveau marché de lot 1 devra être réalisée (400.000€ sont prévus au budget extraordinaire).</p>	<p>Par rapport au projet Z1 : Le 30 mai 2016, le Ministre Collin a signé la convention exécution PCDR de ce projet. Inasep, en tant que bureau d'études, a été désigné.</p> <p>En 2018, un marché de stabilité a été réalisé car risque d'effondrement d'un mur. Des travaux ont eu lieu en 2019. En 2020 : la façade étant classée, un certificat de patrimoine fut nécessaire via l'AWAP. Le Collège communal a mis fin à la mission de l'inasep au vu des exigences de l'AWAP. Les réunions de concertation se sont réalisées avec l'Awap et le bureau BEP a été désigné en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de désigner un bureau d'études spécialisé dans les bâtiments classés. La Ville a rencontré les exigences de l'Awap dans ce cadre.</p> <p>En septembre 2022, la Ville a lancé un marché et a demandé des offres à différents auteurs de projets. Le BEP a analysé les offres. L'auteur de projet a été désigné (+tutelle) : Moulin et associés. Ce dernier a réalisé un avant projet qui a été refusé plusieurs fois par l'AWAP. 2 marchés dans le cadre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 marché lié aux travaux de sécurisation (stabilité) : aucune offre reçue en novembre 2023 => Il a été demandé à l'auteur de projet de renvoyer une liste de société qui pourrait les réaliser => Marché à réaliser ; - 1 marché visant les travaux dans le bâtiment (ne pourra être lancé que lorsque le projet sera validé). 					

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2009	PCDR classique PDR-2000-2006 Phasing-out-objectif 1-2000-2006 PwDR-2007-2013 ¹ PwDR-2014-2020 : Mesure-7-4	Sécurisation et mise en valeur des cœurs de villages : Merfenne	491.552,96 €	17/02/10 (11/02/10 conv.exe.)

Le seul projet terminé (sauf réception définitive) est celui de la sécurisation et mise en valeur du village de Merfenne => Pas un bien immobilier => Pas concerné par ce tableau.

Etat du patrimoine :	
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui <u>Non</u>
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous	
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	
Montant de la vente	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	

Le bien est-il loué ?	Oui <u>Non</u>
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.	
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)	
Recettes et charges	
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Montant annuel
	Type
	Montant annuel
	Type

1 Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
 2 Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
Bénéfices ³ = recettes moins charges		
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

3 En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

4 A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoires et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
2004	Octobre 2004	25/02/13	21/03/05
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	<p>Cette opération s'est terminée en juin 2016.</p> <p>Une nouvelle opération est en cours. Le projet a été approuvé par le P.A.T. et est soumis actuellement à l'approbation du gouvernement Wallon (3 réunions avec la CLDR 15 février, 13 avril, 07 décembre ont été réalisées en 2023 pour cette nouvelle opération + 2 réunions (26/10, 09/11) pour préparer le passage devant le P.A.T. 17/11).</p>	<p>Nombre de présents</p> <p>15 février : 16 + 2 FRW+1 pour la Ville</p> <p>13 avril : 20 + 2 FRW+1 pour la Ville</p> <p>26/10 (réunion interne) : 5</p> <p>09/11 (réunion interne) : 6</p> <p>17 novembre (présentation P.A.T.) : 6 + membres du P.A.T.</p> <p>07 décembre : 15+2 pour la FRW + 2 pour la Ville</p>	
Réflexion sur l'opération de développement rural			

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	<p>Cette opération s'est terminée en juin 2016.</p>
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	

--